

REGLEMENT

Article 1: Le Run & Bike de Méral est une épreuve non compétitive ouverte à toutes personnes âgées de 16 ans au moment de l'épreuve du 18km et de 13 ans pour le 9km. Les mineurs devront fournir à l'organisation une autorisation parentale. La participation à l'épreuve du Run & Bike de Méral implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et accepte les clauses. Les concurrents devront respecter le règlement de l'épreuve.

Article 2: Le Run & Bike se pratique en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le runner) et d'un coureur en Vtt (le biker). Les concurrents devront se transmettre le VTT par la selle et non pas en posant le VTT au sol. Le Runner et le Biker ne devront pas être séparés de plus ou moins de 5 mètres tout le long du parcours. Il est interdit de monter à deux sur le VTT.

Article 3: Le port du casque est obligatoire pour les deux partenaires, Runner et Biker, tout au long de l'épreuve. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.

Article 4: Les concurrents attestent de part leur engagement de leur bonne forme physique et dégagent de fait l'organisation de toutes responsabilités médicales.

Article 5: L'association organisatrice est habilitée à sanctionner, au besoin, par élimination de l'équipe en cause, toutes irrégularités et manquement au règlement.

Article 6: L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé, de vols ou de pertes d'objets, d'accidents provoqués par le non respect du code de la route, des consignes de l'organisateur.

Article 7: Obligation pour le Runner et le Biker de franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Article 8: Le briefing est obligatoire et les concurrents s'engagent à respecter les consignes données.

Article 9: Les concurrents devront respecter l'environnement.

Article 10: Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 11 : Les photos et les vidéos prises lors de l'épreuve seront publiées sur le blog de l'association « <http://runandbike.canalblog.com> » et pourront être utilisées pour les affiches du prochain Run & Bike organisé par l'association.

Article 12 : Aucune inscription ne sera enregistrée après 9h15 le jour de l'épreuve. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires, modifier les parcours voire d'annuler l'épreuve.

CT CONTRÔLE TECHNIQUE
COSSÉEN
Patrick AUBERT

☎ 02 43 01 77 59

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR

RAIMBAULT FLORENT

1, Place du Marché

53230 COSSE LE VIVIEN

02 43 98 80 15

06 10 86 29 93

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dimanche 13 Mars
2016



RUN & BIKE
MÉRAL 53230



Restauration sur place
possible

Familles
rurales
Vivre mieux !

Familles Rurales de Méral
2 place du Buat
53230 Méral
asso@meral.fr
<http://meralfr.canalblog.com>

Contact :
ROULIN Cyril
06 83 55 55 27

<http://runandbike.canalblog.fr>